L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 15 FEVRIER 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un seul numéro, 10 cents.

ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi:

Par an, $8, par semestre, $5.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $30 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 15 FEVRIER.

Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Les trois-huitièmes indivis du navire anglais Herald, actuellement en face de la rue des Orangers, Premier District—Et à 5 heures P. M. à l'angle des rues Richard et du Marché, Presse à coton Mississippi, quinze balles de coton.

Par Nelligan & Nash, à 10 heures et demie du matin,—Tout le contenu de la grande maison à trois étages, rue du Bassin, entre Canal et Gasquet, de beaux meubles de chambres à coucher, rideaux, tapis, poêles, linge de ménage et literie, faïence, coutellerie, pianos, &c. Et un lot de bijoux de prix.

Par Montgomery Bros & Co., à 10 heures, aux écuries No 125, rue Toulouse, et immédiatement après, rue Bourbon, près St-Louis—Grande vente de chevaux, voitures, barouches, buggies, sandows, skeleton, wagons, corbillards, fourrage, plaques, cercueils, garnitures, &c.

Et sur la Levée, au pied de la rue de la Douane—Planches de chêne.

Par Gardner Smith, Yelser & Co, à 10 heures et demie—Tout le contenu de la résidence en briques, à trois étages, rue Bourbon, entre Conti et St-Louis.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—Champagne, liqueurs, marasquin, chartreuse, cognac, conserves, sardines, &c.

Par S. Gumault, coin Bienville et Passage de la Bourse—Meubles, quincaillerie, &c., &c.

Par Hoffman & Marks, au No 38 de la rue de Chartres—100 caisses bottes, souliers et brodequins, sans réserve.

Par G. Léaumont, au No 69 de la rue de Chartres—Marchandises, de printemps, habillements et chapeaux sans réserve.

Par A. Felber, au No 46 de la rue Chartres—Une grande facture complète de marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, coutellerie, &c., &c.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Le shérif d'Orléans procédera aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, à l'adjudication des trois huitièmes indivis du navire anglais "Herald."

Et à 5 heures P. M., à la Presse à coton du Mississippi, coin Richard et du Marché, Premier District, quinze balles de coton.

Voir aux annonces.

MM. Gardner Smith, Yelser & Co, encanteurs, vendent, aujourd'hui, à 10 heures et demie, au No 93 de la rue Bourbon, de beaux meubles en acajou et en noyer, des glaces, de la vaisselle, de la literie, &c.

C'est une excellente occasion pour les personnes qui commencent à tenir ménage.

MM. Nelligan & Nash, encanteurs, vendent, aujourd'hui, à 10 heures et demie, au No 96 de la rue du Bassin, près Canal, pour le compte de la succession de Mme Mary Jane King ou Kingsburg, de beaux meubles en bois de rose, en acajou et en noyer, tels que bois de lit Victoria, armoires à glace, bureaux et toilettes à dessus en marbre, lavabos, glaces françaises, glaces de cheminées, tapis, faïence et verrerie, ustensiles de cuisine, &c.

Egalement—Bijoux de prix, un bracelet en or massif ayant une grosse émeraude, monté sur pierres et diamants, chaîne en or, boucles d'oreille, broche, parures en corail, boutons, &c., &c., &c.

Pour les détails, voir l'annonce.

Grande vente de chaussures.—Aujourd'hui, vendredi, 15 du courant, MM. Hoffman & Marks vendront, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres No 38, un vaste assortiment de chaussures de toutes sortes pour hommes, femmes et enfants. Un lot de ce grand stock est légèrement avarié. Les conditions de la vente seront annoncées à la criée. Voyez l'annonce.

La charte de ville

On a demandé à la Législature la nomination d'une commission pour examiner notre charte municipale et la modifier, s'il y a lieu. La Législature pleine de confiance a nommé cette commission et l'a composée naturellement des membres formant la délégation de la Nouvelle-Orléans à l'assemblée générale. Nous ne pouvons qu'approuver en principe cette réserve des délégués des paroisses, qui abandonnent à leurs collègues de la ville ce qu'ils devraient tres certainement connaître mieux qu'eux. Ce procédé n'est pas nouveau; nombre de fois déjà la charte de la Nouvelle-Orléans, élaborée d'abord par les Conseils de ville, a été soumise en dernier ressort à l'approbation des chambres qui s'en rapportaient pleinement à l'expérience et aux lumières supposées des Représentants de la Paroisse d'Orléans. Mais s'en est-on bien trouvé? et la charte en est-elle devenue meilleure? Il paraît que non, puisqu'à chaque session ou en demande la révision.

Nous craignons beaucoup qu'il en soit de même cette fois, et nous voyons avec chagrin que les Représentants des paroisses, parmi lesquels nous comptons nombre d'hommes sérieux et intelligents, refusent de se mêler à toute discussion d'intérêts concernant la ville, particulièrement quand ces intérêts sont purement administratifs.

Nous éprouvons cette fois d'autant plus de regrets que le mobile des hommes qui veulent réviser la charte pourrait être à la rigueur attribué à l'intérêt particulier. Dans les modifications demandées, de quoi s'agit-il? en effet? Il s'agit d'augmentations de salaires pour quelques hauts officiers ou employés de la municipalité. Il est vrai qu'il surgira peut-être, quelque grande réforme de la commission nommée à l'instigation de l'hôtel de ville. Mais il est fort singulier, on l'avouera, qu'on commence par abriter la demande de révision de la charte sous la nécessité de modifier des accessoires infimes au lieu de la baser tout d'abord sur la raison bien apparente des intérêts généraux.

C'est la charte de 1856 qui nous régit encore malgré les accrocs qu'elle a subis sous l'état de guerre et sous le système parlementaire plus ou moins régulier qui a suivi. Cette charte fut préparée avec beaucoup de soin par le conseil dit de la "Réforme" en l'année précitée; et nous affirmons qu'à l'exception de cette double représentation qui élève nos affaires à la hauteur des affaires d'État, à l'exception aussi de quelques clauses sur l'assessement foncier et sur les salaires illimités ou non fixés de certains employés ou agents de la municipalité, il n'y a rien à reprendre à la charte de 1856 qui, par son esprit d'équité, a fait plus de bien à la ville qu'aucune de ses devancières. Si nous avions assez de place pour rappeler quelques unes de ses réformes, nos lecteurs seraient frappés de cette vérité.

Si elle est imparfaite, cependant, elle l'est par des vices inhérents à la nature des institutions du pays entier. On veut jouir partout aux États-Unis d'une représentation à outrance, et au lieu de réduire les corps délibérants soit dans leur nombre, soit dans leurs attributions, on les multiplie au contraire et on en fait, ce que l'on voit aujourd'hui, des corps anarchisés et anarchisants et fort enclins à l'arbitraire. Ce n'est pas cela qu'on veut réformer dans la Charte de 1856. On s'en garderait bien. L'amour effréné de la représentation défend sur ce point la Charte beaucoup mieux que tout ce que nous pourrions dire. Il n'est pas mieux question de réformer le mode de l'assessement foncier pour le rendre plus juste, plus stable et plus économique. Que veut-on donc faire à la Charte de 1856? Rien, si ce n'est ce que nous avons dit tout d'abord, introduire dans ses statuts une augmentation de salaire pour les officiers municipaux et une augmentation du nombre de ces employés, en donnant à chaque chef de bureau l'occasion de de faire passer de ces petites modifications sans nom qui vont si bien à la taille et mieux encore aux intérêts de ceux qui les imaginent. En vérité, cela ne vaut pas la peine qu'on se passionne, et nous conseillons aux membres de la Législature de s'en préoccuper fort peu. En fait de lois municipales, moins on en fait, mieux cela vaudra.

VENTE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.—M. G. de Fériet a fait plusieurs ventes de maisons et de terrains, dont le produit total ne s'élève guère à moins de $160,000. Ces propriétés étaient situées un peu partout dans les limites de la ville, ce qui prouve que la hausse s'étend maintenant jusqu'aux quartiers qui naguère étaient les plus dédaignés. Nous ne donnons pas le détail des lots ainsi adjugés à l'enchère, parce que nos indications seraient nécessairement incomplètes; mais nous insistons sur ce point particulier d'une hausse générale, point qui a été véritablement mis en relief par la vente d'hier, une des plus belles qui aient jamais été faite par M. G. de Fériet.

Théâtre de l'Opéra.

Toutes les places que contient la salle de l'Opéra avaient été retenues depuis plusieurs jours pour la première représentation de madame Ristori. Aussi la salle était-elle comble lorsque le rideau s'est levé hier soir. On attendait avec impatience le moment où l'illustre tragédienne devait faire son apparition sous les traits de Médée fugitive, conduisant ses deux enfants. Plusieurs salves d'applaudissements, une pluie de bouquets et une magnifique guirlande présentée à la fin du premier acte, ont prouvé à madame Ristori qu'elle avait dans la salle de nombreux admirateurs. Pour ceux des spectateurs qui ne la connaissaient pas — et c'était le plus grand nombre—l'épreuve de cette première représentation a été décisive. L'impression produite par l'éminente tragédienne a été profonde et nul n'a dû résister à l'attrait de ce talent si complet et si saisissant. La grande artiste sait faire vibrer toutes les cordes de la passion, et sa voix sait exprimer tour à tour les accents les plus suaves de l'amour, ou de la tendresse maternelle, les cris les plus déchirants de la jalousie, les menaces les plus terribles de la vengeance, et les plus horribles blasphèmes du désespoir. Ces sentiments divers qu'interprète si bien les inflexions de la voix, la physionomie de la tragédienne sait en refléter admirablement toutes les nuances. Son visage devient le miroir vivant des passions tumultueuses qui animent l'âme tour à tour tendre et farouche de Médée.

Nous regrettons de ne pouvoir analyser comme elle mérite de l'être cette remarquable personnification de Médée; nous en signalerons seulement quelques traits.

Lorsque Créuse apprend par Orphée qu'elle est son interlocutrice et s'écrie "tu es donc la terrible Médée," madame Ristori avant de lui répondre "Mais toi, qui es-tu?" exprime par un jeu de physionomie indéfinissable un véritable drame muet qui est pour le spectateur une révélation des événements tragiques qui signaleront la vengeance de Médée. Dans la scène V du second acte, lorsque Médée repousse d'abord ses enfants par haine de Jason, puis, par un retour de tendresse maternelle, les attire à elle, madame Ristori a été admirable comme dans la scène où elle est invitée par Jason à choisir entre ses deux fils. Son désespoir à la suite de cette dernière scène, sa chûte, son égarement et son long monologue ont été rendus avec une vérité saisissante d'accents, de gestes et de pose. On est ému, transporté, on ne pense plus à juger l'artiste, on ne voit que Médée, sa douleur, son désespoir, ses fureurs, et lorsque le rideau tombe, on reste sous le coup de cette parole froide comme l'acier sous le poids de laquelle Jason courbe la tête comme sous une malédiction. Ce n'est pas lorsqu'on est encore sous l'impression produite par de pareils élans de passion qu'on peut écrire un compte-rendu raisonné et analytique. Aussi, nous contenterons-nous de donner à nos lecteurs ces quelques lignes tracées à la hâte, nous réservant de faire, dans une autre occasion, une appréciation plus détaillée du magnifique talent qui a excité hier soir notre admiration et celle de la salle entière. La seconde représentation de *Médée* aura lieu demain, samedi.

OPÉRA ITALIEN.—Nous faisons de nouveau appel au public dans l'espérance qu'il montrera par son empressement l'estime qu'il fait du talent et du zèle dont madame Cattinari a fait preuve depuis six semaines, dans l'interprétation d'un nombre assez considérable d'ouvrages de premier ordre. *Ernani, La Favorite, Norma, Le Bal Masqué, Le Trovatore, Ione,* ont acquis à cette cantatrice distinguée des titres sérieux à la reconnaissance des habitués. Elle paraîtra ce soir, pour la dernière fois, dans la représentation de *Linda di Chamounix*, donnée à son bénéfice. Elle sera assistée par MM. Rocco, Fabbri, Strozzi, Solaros, et Mmes Zanetti et de Gébele. *Linda* est un charmant opéra de Donizetti, comme nous l'avons dit, du drame populaire *La Grâce de Dieu*. Nous comptons que cette soirée d'adieux des artistes de M. Roncari sera des plus brillantes.

P. S.—Nous apprenons à l'instant qu'à la demande d'un grand nombre de personnes, M. Roncari s'est décidé à donner avec son excellente troupe, au Théâtre National, rue Perdido, une série de sept représentations qui comprendront les operas suivants: *Traviata, Favorita, Norma, Trovatore, Ione,* et en outre deux opéras qui n'ont pas encore été joués, *Martha* et *Rigoletto*. La première représentation de la série aura lieu demain samedi: on donnera à cette occasion *La Traviata* qui a été si bien interprétée par Mme Tomasi et MM. Boetti et Ottaviani.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On nous annonce pour dimanche le grand drame en 5 actes et un prologue de Bouchardy, *Jean le Cocher*.

PROJET D'ÉCOLE DE NATATION.—M. E. Surgi, ingénieur civil, a conçu l'heureuse idée de doter la Nouvelle-Orléans d'une école de natation. C'est assurément sous un climat comme le nôtre un des établissements les plus indispensables, au point de vue de l'hygiène publique aussi bien qu'au point de vue de l'agrément. Rien n'est plus propre à combattre l'énervante influence des chaleurs humides de nos étés que les bains froids en pleine rivière joints au salutaire exercice de la natation. On s'étonnait à bon droit qu'aucune tentative sérieuse n'eût été faite pour établir ici une école de natation bien organisée. Le projet de M. Surgi a pour but de combler cette lacune.

L'école de natation qu'il se propose d'établir et dont un plan nous a été soumis, serait située à Alger en face de la rue du Canal. Elle serait divisée en deux compartiments, un pour les nageurs, l'autre pour les commençants. Elle présenterait tous les avantages et tout le confort des établissements de ce genre les mieux organisés. Indépendamment de l'établissement de bains flottants, M. Surgi propose d'élever sur la rive un établissement comprenant un manége, un gymnase et un restaurant. Mais cette idée pourrait ne venir qu'en second ordre après le succès de la première. Plusieurs médecins distingués de notre ville ont adressé à M. Surgi une lettre d'encouragements dans laquelle ils approuvent hautement le projet de fonder une école de natation. Nous espérons que cette entreprise si utile obtiendra le concours des autorités de la Nouvelle-Orléans et d'Alger et que les capitaux ne manqueront pas pour la mener à bonne fin. La construction de l'établissement de bains coûterait une trentaine de mille piastres. Cette somme pourrait être réalisée par mille actions de $30 chacune. Les bains une fois construits seraient affermés à un entrepreneur avec un tarif qu'il ne pourrait dépasser. Un café serait établi dans l'intérieur de l'école et constituerait une source spéciale de revenus.

Le projet de M. Surgi nous paraît réunir toutes les conditions voulues pour une réussite complète, et nous souhaitons vivement qu'il soit mis à exécution pour la prochaine saison des bains.

JARDIN UNIVERSEL.—Nous appelons l'attention des fleuristes, des jardiniers et de tous amateurs de plantes de parterre et d'arbres fruitiers sur l'annonce que M. Magne publie aujourd'hui dans l'*Abeille*, relativement à une collection d'arbustes qu'il entretient à grands frais, rue St-Charles, sous le Masonic Hall. Cette collection renferme des plants fort rares et qui méritent d'être visités. M. Magne ne les vend pas moins à très bon compte.

MALADIE DE NERFS.—La guérison des maladies nerveuses est effectuée surtout par le rétablissement de l'action saine de l'estomac et des intestins; et par un exercice convenable en plein air. L'estomac ne doit pas être surchargé d'aliments indigestes; les intestins doivent de temps à autre être soulagés par de faibles doses des BLOOD PILLS de Roback. Le conseil de l'éminent docteur Abernethy à une dame nerveuse trouve là place ici. "Renvoyez vos domestiques, madame, et faites vous-même votre lit."

CHRONIQUE LOCALE.

TRANSFERT D'ARCHIVES MILITAIRES.—Quatre-vingt-deux caisses d'archives militaires, reste de ce qui s'était accumulé pendant l'occupation fédérale de la ville, ont été envoyées mercredi dernier par l'express à Washington. Cet envoi facilitera l'appréciation des réclamations adressées au gouvernement.

L'ASILE DES FOUS A LA NLLE-ORLEANS.—M. J.A. Fremeaux, surintendant de cet Asile, a adressé au maire un rapport où nous lisons que le 1er avril 1866, il y avait 62 malades dans l'établissement. Depuis cette date jusqu'au 1er février 1867, on en a admis 223, lesquels ajoutés aux 62 précédents font un total de 285. Pendant ce temps, 179 sont sortis guéris, 11 sont morts et 2 se sont échappés; ce qui laisse une balance de 93. Parmi ces derniers 55 sont regardés comme incurables. La moitié environ de ces incurables viennent de diverses paroisses de l'État.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Charles Harman qui s'est avoué coupable de vol et Jeremiah Shay qui s'est avoué coupable d'assaut et batterie, ont été renvoyés en prison où ils attendront leur sentence.

B. Johnson a été acquitté de l'accusation d'avoir tiré avec intention de tuer.

TENTATIVE D'INCENDIE.—Le sergent Leclerc rapporte qu'une personne inconnue a essayé de mettre le feu, mercredi, à une maison mal famée de la rue du Bassin, tenue par Barbara Casey (?). Une allumette avait été appliquée à un tas de hardes de femme dans une des chambres ainsi qu'au lit qui s'y trouvait. Mais on s'en est aperçu à temps et le feu a été éteint avant qu'il eût fait un dégât sérieux.

RECORDER AMEEN.—John Wilson et P. C. Heffligan, accusés de vol, ont été renvoyés devant la Première Cour de District, ainsi que le nègre Scott pour le même offense.

ENCORE UN.—Le gouverneur a nommé M. David Ridwell, un des propriétaires de l'Académie de Musique, commissaire à l'Exposition de Paris.

Législature de la Louisiane.

Séance de Jeudi, 14 Février.

SÉNAT.—23 membres sont présents.

Une communication du secrétaire d'État annonce que l'honorable Henry Gray a été élu pour remplir la vacance de l'honorable A. A. Abney.

M. Kelso présente un mémoire demandant qu'un comité d'hommes versés dans les sciences soit nommé pour faire un rapport sur les ressources minérales, agricoles et manufacturières de la Louisiane pour l'usage du commissaire des États-Unis à l'Exposition de Paris. Référé.

L'acte pour amender un acte intitulé: acte relatif à la propriété saisie sous un ordre de saisie et vente, et sous des writs de fieri facias, est mis en discussion.

M. Armstrong propose un substitut qui est retiré quelques minutes après par M. Hough.

On lit la première section du bill.

M. Hough élève des objections contre tout le bill qu'il regarde comme une barrière perpétuelle contre la collection des dettes.

M. Poché démontre au contraire que le bill a protégé très fortement les créanciers.

M. Brusié présente un amendement étendant le temps de l'opération du bill jusqu'au second lundi de janvier 1870.

M. Poché accepte l'amendement qui est soutenu par 17 contre 10.

Le bill est finalement adopté et envoyé à la Chambre.

Concours est demandé au Sénat pour un substitut au bill qui abolit le bureau de circulation.

Par M. Poché.—Un acte accordant des pouvoirs additionnels aux greffiers des Cours de District. Référé au comité judiciaire.

Par M. Kelso—Un acte pour mettre le Bureau de contrôle du Pénitencier à même de fournir des travailleurs pour construire la branche centrale du chemin de fer du Pacifique. Référé au comité des prisons.

M. Munday appelle l'acte relatif au chemin de fer de la Nile Ibérie et Orange. Le bill accorde à la Compagnie le droit de passage sur toutes les terres de l'État, sur une largeur de 150 pieds aux deux côtés de la ligne; le droit d'user, pour construction, du bois sur les terres de l'État, sur une largeur d'un mille aux deux côtés de la ligne; et exempte le matériel roulant, les entrepots, &c., de toute taxe pendant 10 ans.

Après une longue discussion, tout le monde paraît favoriser le bill, et bien qu'il y eût une demande pour le référer à un comité, il passe avec un amendement qui biffe la section de l'exemption de la taxe, comme contraire aux clauses de la constitution d'État. Le Sénat s'ajourne après une courte séance exécutive.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—63 membres présents.

M. Robinson présente le mémoire d'Edward Gotheil, commissaire d'État à l'Exposition de Paris. Aussi, une résolution pour référer le mémoire à un comité réuni.

M. Murray fait un rapport favorable au bill pour soumettre à des licences les maisons de jeu. Le bill est envoyé à l'impression.

M. Sandford présente une résolution de secours en faveur de M. F. Maury, maintenant en exil, résolution demandant au Président de lui pardonner, afin qu'il puisse revenir aux États-Unis et faire profiter son pays de ses connaissances et de son expérience. Adoptée à l'unanimité.

M. Brown présente un bill pour rendre navigable le bayou Plaquemine.

M. Murray présente un bill accordant à Bryant L. Peal le droit de construire des usines à Gaz et de fournir du Gaz aux habitants du 10e District de la Nlle-Orléans. Référé.

M. Edwards présente un bill autorisant certaines explorations et la construction de levées dans la paroisse des Avoyelles. Référé.

M. Chinn demande l'adoption du bill du Sénat qui suspend la collection de taxes de 1865 à 1866 sur les terres inondées. Référé au comité de finance.

Le bill de réparation pour la maison d'État est adopté. Il alloue $15,000 à cet effet et pourvoit au paiement d'un loyer de $8000 par an.

Par M. Williamson—Acte de secours pour le chemin de fer du Pacifique. Référé.

Le bill pour l'adoption des enfants passe.

Le bill pour établir un ferry dans la paroisse Vermillion, est déposé sur la table.

On discute l'acte pour transférer au bas de la ville l'abattoir qui est au-dessus. M. Jonas dit que cette proposition a déjà été rejetée par le Conseil de ville et ce n'est pas le devoir de la Législature d'intervenir dans l'action du Conseil pour une matière concernant la ville seule.

M. Thieneman, auteur du bill, le défend avec chaleur. Il dit que les abattis jetés dans le fleuve étaient reçus dans les réservoirs des Water Works et renvoyés à des milliers de nos citoyens dans l'eau qu'ils boivent. L'air vicié par les abattoirs est aussi contraire à la santé publique.

M. Eustis appuie M. Jonas.

M. Sambola soutient avec raison qu'il appartient à la Législature de décider dans l'intérêt de l'État, sans se préoccuper d'intérêts locaux.

M. Tucker veut abandonner cette question aux membres de la ville.

M. Lagroue propose de déposer le bill sur le bureau, ce qui prévaut par 33 contre 30.

On regrettera l'échec de M. Thieneman, car la Chambre seule pouvait décider affirmativement la question du transfert. On demandera toujours en vain cette mesure au conseil municipal.

La Chambre s'ajourne.

Les réformes et la presse française.

Nous donnons aujourd'hui les commentaires de la presse gouvernementale sur le décret de réforme; nous publierons ensuite ceux des journaux de l'opposition.

Le Constitutionnel.—Les actes suivent de près les paroles: la pensée libérale de l'Empereur est déjà en cours d'exécution. Comme on le voit par la note du *Moniteur*, ce n'est ni pour éviter ni pour retarder les explications sur sa politique, que le souverain a supprimé les débats de l'Adresse. Le droit d'interpellation donne, en effet, aux grands corps de l'État le moyen le plus efficace, le plus naturel et le plus prompt de faire connaître leur avis sur les actes du pouvoir.

L'Adresse occasionnait une perte de temps énorme, et sur le peu qu'on en trouvait, il n'y avait aucun raison pour ne pas penser qu'elle finirait par absorber la session tout entière. Chez nos voisins, que l'on nous propose si souvent pour modèles, la discussion de l'Adresse n'a t'elle pas disparu, dans la pratique, devant l'exercice intelligent et patriotique du droit d'interpellation?

La suppression des débats de l'Adresse n'aura donc pas pour résultat de restreindre la discussion et le contrôle au sein des grands corps de l'État. Il n'y aura rien de perdu, pas même les beaux discours de l'opposition, il n'y aura que du temps de gagné pour les affaires sérieuses.

P. LIMAYRAC.

Le Pays.—Quatre grandes mesures ressortent du décret du 19 janvier:—la modification du ministère d'État;—le retrait de l'Adresse;—le droit d'interpellation;—l'envoi facultatif des ministres devant les chambres.

Examinons-les rapidement, et dégageons le jugement qu'au point de vue du bon sens et des affaires publiques, il est raisonnable d'en porter.

Par l'importance de ses attributions, augmentées du talent et de l'autorité nécessaires de l'homme qui en devait être investi, le ministère d'État en était venu à rompre l'équilibre du pouvoir ministériel et à affaiblir toute action qui n'était pas la sienne. Sans doute les autres ministres étaient, au conseil, les collègues du ministre d'État, mais au sénat et au corps législatif, ils étaient ses clients. Comme le dit très justement la lettre de l'empereur, les forces du gouvernement n'étaient pas complètement utilisées, puisque le concours éventuel de tels ou tels ministres se trouvait exclus des luttes des assemblées par les attributions déférées au ministre d'État.

Ramener le ministère d'État à de justes proportions, en conservant tout entière l'action personnelle du ministre, voilà la portée de la réforme; nous la croyons pratique et favorable à un exercice plus complet et plus énergique du pouvoir ministériel.

La responsabilité du retrait de l'Adresse revient, selon nous, tout entière à ceux qui en ont abusé. Si les grandes et nobles discussions devaient être supprimées avec l'Adresse, si la politique intérieure ou extérieure devait être soustraite à l'examen public et approfondi des représentants du pays, nous regretterions profondément la mesure qui vient d'être prise; mais il n'en sera rien, Dieu merci; et le *Moniteur* annonce ce matin que le gouvernement est résolu à accepter, dès l'ouverture de la session, le débat sur les motifs qui ont déterminé sa conduite dans les affaires extérieures. Les grandes et nécessaires discussions survivront donc à l'Adresse; mais nous ne verrons plus les membres de l'opposition se distribuer les rôles dans un plan général d'attaque contre les institutions, et affaiblir systématiquement l'autorité de toutes les lois, en venant, sous prétexte de libre examen, saper les bases de chacune d'elles.

L'usage de la discussion étant incontestablement maintenu, nous croyons que l'abus n'en sera pas regretté.

Le droit d'interpellation, en donnant au sénat et au corps législatif une initiative nouvelle, associe plus étroitement le pays à la direction de ses affaires. Par l'Adresse, les deux chambres n'avaient une action directe dans la politique générale que pendant un mois; par le droit d'interpellation, elles l'auront toujours. On peut donc regarder ces attributions nouvelles comme sérieuses et tellement considérables, que la sagesse et le patriotisme des assemblées nous préserveront seuls d'un déplacement graduel du pouvoir.

Avec la majorité dévouée qui, d'accord avec le pays tout entier, a fondé et consolidé tout l'empire, ses attributions sont une alliance encore plus intime de la dynastie et de l'opinion publique; mais elles doivent être aussi une raison de plus de veiller à ce que le régime de la presse et le droit de réunion n'altèrent pas l'exercice loyal du suffrage universel, et ne substituent pas à une majorité réelle, expression de la volonté libre et réfléchie des populations, une majorité factice, expression des caprices des journaux et de la tyrannie des comités d'action.

La faculté d'envoyer les ministres au sénat et au corps-législatif donne évidemment plus de force au gouvernement. Elle permet à l'empereur d'utiliser les talents de tous ses ministres et de faire entrer désormais dans les considérations qui déterminent ses choix la valeur oratoire des personnes appelées dans ses conseils; mais il n'est pas moins évident que cette mesure ajoute considérablement aux pouvoirs des deux chambres.

Sans doute, l'envoi des ministres n'est que facultatif; mais la nature et la force des choses tendront peu à peu à le rendre habituel. Lorsqu'une grande loi intéressera un ministère, croira-t-on possible de la discuter sans le ministre? Prenons pour exemple la loi sur la réorganisation de l'armée; peut-on supposer qu'elle soit discutée sans l'intervention personnelle de M. le maréchal Niel?

Le contact de plus en plus intime des ministres et des chambres tournera donc naturellement au profit de l'influence de celles-ci.

En somme, les grandes mesures réalisées par le décret du 19 janvier sont éminemment libérales en ce que, ne retirant au sénat et au corps législatif aucun moyen sérieux d'intervention dans les affaires du pays, elles leur en donnent de nouveaux par l'établissement du droit d'interpellation et par l'envoi des ministres dans les chambres.

Pour une dynastie populaire, s'unir plus intimement aux représentants du pays, ce n'est pas s'affaiblir, à la condition que, par la voie de la presse, par la voie du droit de réunion ou tout autre, les partis hostiles à la dynastie et à l'empire ne parviennent pas à altérer la représentation nationale, et à s'interposer entre la France et l'empereur.

C'est en vue de ce danger que nous réservons toute notre liberté d'examen pour le moment où seront présentées les deux lois annoncées par le décret du 19 janvier, sur le droit de réunion et sur le régime de la presse.

GRANIER DE CASSAGNAC.

Etendard.—Les réformes du 19 janvier pouvaient être prévues sur certains points; elles sont inattendues sur d'autres.

La suppression de l'Adresse et son remplacement par le droit d'interpellation avaient été discutés dans le sein du gouvernement au mois de juillet dernier, en même temps que le sénatus-consulte qui a interdit de critiquer la constitution et élargi le droit d'amendement. A vrai dire, la question de l'Adresse et des interpellations ne fut alors qu'ajournée, parce qu'on reconnut qu'elle n'était pas matière à sénatus-consulte, et que, destinée à se régler par décret impérial, on pensa que la décision pouvait être prise plus opportunément aux approches de la session de 1867.

Le règlement législatif du droit de réunion n'est que le complément nécessaire des résolutions annoncées à ce sujet par le discours du trône à l'ouverture de la session de 1866.

Enfin, l'envoi des ministres à portefeuille devant les chambres en qualité de commissaires du gouvernement avait été très souvent proposé et discuté, depuis que les attributions des ministres sans portefeuilles, créés par le décret du 24 novembre 1860, avaient été transportées au ministre d'État par le décret du 23 juin 1863.

La réforme vraiment inattendue, et la plus grave aussi, c'est la modification projetée au régime de la presse. Après quinze années d'application, le décret du 17 février 1852 est abandonné, et l'empereur renonce pour son gouvernement au pouvoir discrétionnaire longtemps considéré comme indispensable au maintien de l'ordre et de la paix publique.

Nous aurions mauvaise grace à revendiquer pour le gouvernement impérial une arme que l'empereur rejette comme inutile. Le même sentiment déterminera sans doute la majorité du corps législatif à voter cette année ce qu'elle a repoussé l'année dernière sous la forme de l'amendement Martel.

Cet amendement était ainsi conçu:

"Nous émettons le vœu que, dans la législation sur la presse, la juridiction des tribunaux ordinaires soit substituée au régime administratif."

Et l'un des signataires de l'amendement en caractérisait ainsi la portée: "Ce que nous voulons, c'est un régime légal: que l'on fasse les lois les plus sévères, qu'on établisse les pénalités les plus dures, mais qu'on nous délivre de l'arbitraire."

Nous ignorons, d'ailleurs, quelles seront, dans le détail, les dispositions du nouveau projet de loi sur la presse. Ce que nous apercevons clairement, c'est que d'une part il ouvrira la porte toute grande aux attaques légalement impunissables, de l'autre qu'il assurera la rigueur de la répression, pour les attaques légalement punissables. En d'autres termes, la presse sera très libre et très exposée. L'usage qu'elle saura faire de cette législation justifiera ou déjouera les prévisions du législateur. C'est une expérience qui se prépare. Ne la préjugeons pas.

Le corps législatif, quoi qu'on se dise déjà, gagne beaucoup aux modifications opérées depuis sa session dernière. Aux vagues débats d'une Adresse votée une fois pour toutes, se substitue le droit d'interpellation, dont l'exercice est de tous les instants. Il a reconquis la meilleure partie du droit d'amendement. Enfin, la présence des ministres dans son sein donne plus d'importance et d'intimité aux rapports réciproques du gouvernement et des chambres, en même temps qu'elle emploie avec plus d'éclat et d'efficacité les talents des hommes d'État appelés aux conseils de l'empereur.

Mais la véritable portée de la réforme, ce qui lui assure un immense retentissement en France comme aussi en Europe, c'est la noble confiance qu'elle révèle chez l'empereur, c'est ce courageux amour du bien qui le désintéresse, pour ainsi dire, de son propre pouvoir, toutes les fois qu'il entrevoit des progrès nouveaux à atteindre, une satisfaction à donner aux intérêts légitimes de la France ou simplement aux préoccupations passagères de l'esprit public.

Nous ne sachons pas qu'un autre souverain ait donné l'exemple d'aller au-devant des concessions possibles, de précéder, en quelque sorte, et le temps et l'opinion. L'histoire nous montre bien des gouvernements secrètement occupés de reprendre quelque une des prérogatives que les circonstances et la nécessité leur avaient arrachées. L'empereur Napoléon III ne médite jamais qu'une pensée: celle d'allèger, au profit de la nation entière, les pouvoirs immenses qu'une immense confiance lui a décernés à l'heure du péril, qui lui furent aussi celle du salut.

La grandeur d'une telle œuvre est faite pour imposer silence aux dissidences particulières, exciter l'admiration et le respect de tous les esprits sincères, et pour grouper autour d'elle le loyal concours de tous les citoyens.

AUG. VITU.

Patrie.—La situation créée par la lettre impériale est complètement éclaircie.—En retrouvant dans le gouvernement tous les éléments conservateurs-libéraux qui, depuis 1860, avaient fait la force et la grandeur du régime, nous savons maintenant où peuvent nous conduire les réformes annoncées et quel pas la France peut marcher dans la voie des libertés constitutionnelles.

Les réformes, en politique, valent surtout par les hommes chargés de les appliquer. S'agissait-il d'une expérience à faire ou d'un progrès à réaliser? Toute la question était là pour nous. Une expérience voulait des hommes dont l'arrivée au pouvoir eût été elle-même une aventure. Nous entrions alors dans l'inconnu, sans garanties du lendemain, livrés tout entiers aux éventualités des prétentions personnelles.

La composition du nouveau ministère nous dit, il est vrai, que nous refléterons, sous l'inspiration immédiate de l'empereur, la haute expérience gouvernementale longuement acquise par M. Rouher et ses collègues; elle nous assure également que le mécanisme parlementaire sera guidé par le sentiment profond que cet homme d'État possède de la dignité du pouvoir, et du respect dû à la majorité du pays.

Nous le reconnaissons dès à présent, et nous en prenons acte comme de la première et de la plus sure garantie que réclamait l'opinion publique.

DELOLLE.

COMMERCE DE LA FRANCE.

La direction des douanes et des contributions indirectes vient de publier le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1865.

Quoiqu'en analysant ce vaste travail, qui abonde en faits, en chiffres, en tableaux qui, comparés les uns avec les autres, font ressortir les plus intéressants résultats, nous risquions d'en troubler l'harmonie et l'heureuse méthode d'exposition, nous nous proposons cependant d'en faire ressortir les traits principaux.

Le *commerce général* de la France, c'est-à-dire celui qui embrasse tout ce qui arrive de l'étranger ou de nos colonies, par mer ou par terre, sans égard ni à l'origine première des marchandises ni à leur destination ultérieure, soit pour la consommation, soit pour l'entrepôt, le transit ou la réexportation; ce commerce général, disons-nous, a porté en 1865, tant à l'importation qu'à l'exportation, sur une masse de produits représentant 7 milliards 674 millions. Ce chiffre constitue une augmentation de 285 millions pour l'année précédente et de 1 milliard 11 millions sur la moyenne de l'époque quinquennale antérieure à 1865.

Le *commerce spécial*, qui ne comprend que ce qui entre dans la consommation du pays, se traduit par un chiffre total de 5 milliards 730 millions, présentant, en faveur de 1865, une différence de 278 millions.

Les puissances étrangères avec lesquelles nos échanges ont eu le plus d'importance en 1865, sans distinction entre les pays de provenance et les pays de destination, sont: l'Angleterre, la Suisse, la Belgique, le royaume d'Italie, l'Association commerciale allemande, l'Espagne, la Turquie, le Brésil, les États-Unis, la Russie, le Rio de la Plata et les Indes anglaises.

Avant de poursuivre ce travail analytique, nous ferons remarquer avec l'honorable rapporteur de "la Commission permanente des valeurs" que l'Angleterre, en 1865, nous a servi d'intermédiaire pour une portion notable de notre exportation. Ce fait est regrettable. Il prouve que la France manque, pour certains de ses produits, de débouchés directs, et que notre commerce néglige à tort un grand nombre de pays où la supériorité de notre fabrication nous assurerait des bénéfices dont nous laissons à nos voisins une part considérable.

Les marchandises étrangères expédiées en transit par la France présentent, d'année en année, un poids total plus considérable. En 1865, nous avons encore à constater une augmentation de 575,138 quintaux métriques sur 1864. Sous le rapport de la valeur, les opérations de transit représentent, pour 1865, 705 millions.

Les perceptions de toute nature opérées par le service des douanes se sont élevées, en 1865, à 152 millions 934,815 francs, présentant, comparativement au chiffre des recettes de 1864, une diminution de près de 9 millions, qui porte spécialement sur les droits d'entrée.

D'intéressants tableaux, qui font partie du travail considérable que la direction générale des douanes met sous nos yeux, nous montrent la part importante (43 0/0) que notre marine a prise dans le tonnage des navires, soit à voile soit à vapeur, qui ont effectué, en 1865, plus de 51,000 voyages entre la France, d'une part, ses colonies, la grande pêche et l'étranger d'autre part. Les relations maritimes que la France a entretenues avec l'Angleterre représentent près de 3 millions 150,000 tonneaux, en y comprenant la navigation entre la France et les possessions anglaises de la Méditerranée.

Nous voudrions pouvoir emprunter encore au même document les chiffres qui concernent le commerce extérieur de l'Algérie, celui qui s'effectue avec les puissances étrangères et les entrepôts de France. Nous nous bornerons à dire que le mouvement des importations et des exportations dans notre colonie d'Afrique suit une progression constante, et qui ne peut que recevoir une impulsion nouvelle lorsque, dans un temps prochain, des capitaux seront venus féconder avec intelligence, et surtout avec un esprit de suite, les magnifiques ressources que l'Algérie présente. (*Patrie*.)

LES RÉVOLUTIONNAIRES EN ESPAGNE.

La junte révolutionnaire qui fonctionne à Madrid a dressé contre le gouvernement d'Isabelle un réquisitoire dont nous extrayons les passages suivants:

La junte révolutionnaire à ses concitoyens.

Six mois se sont écoulés depuis la sanglante journée du 22 juin. Si alors le pouvoir eût été accessible à un sentiment de dignité, à l'instinct de sa propre conservation, il eût été effrayé et aurait reculé devant les conséquences de cette triste journée. Bien au contraire, cette démonstration généreuse et infortunée a allumé son désir de satisfaire de vieilles rancunes, de favoriser les projets secrets de doña Isabella II et de ses courtisanes. Au lieu de soulager les douleurs populaires, le gouvernement a dépouillé la nation de ses dernières garanties.

Des tribunaux féroces ont conduit des centaines de victimes au sacrifice, et une femme a contemplé impassible, avec complaisance même, l'échafaud qui avait été dressé.

Des Cortès abjectes ont vendu au pouvoir la sécurité individuelle, la liberté civile et la fortune publique, puis le pouvoir a supprimé la presse et la tribune, et a confié le gouvernement des provinces à des mandarins rapaces, à des généraux sanguinaires; des tribunaux militaires ont spolié le riche et déporté le pauvre à Fernando Po et aux Philippines.

Les lois des Cortès ont été remplacées par de simples décrets dissipant les ressources du pays en obscurs et ruineux emprunts, foulant aux pieds le droit, la vertu, violant le foyer, la propriété, la famille; et pendant ce temps, à Zarauz et à Madrid, Isabelle II méditait une conspiration contre l'Italie, notre sœur, au profit de la secte romaine, calamité historique de notre patrie, assistant avec une négligence souveraine aux déprédations de ses pachas de Cuba, qui, tolérant l'introduction frauduleuse des esclaves, outragent le sentiment public du Vieux et du Nouveau monde, et aliènent à l'Espagne la grande et glorieuse république des États-Unis.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

UNE GRACIEUSETÉ POUR L'ARKANSAS AU SÉNAT DES E.-U.

LE BILL DE LA LOUISIANE.

Plusieurs Amendements.

Wade n'en veut aucun

WADE EST PLUS FEROCE QUE JAMAIS.

LEÇON POUR LES DONNEURS DE BANQUET.

Le bill Stevens.

IL EST VU AVEC GRANDE FAVEUR.

IL SERA VOTÉ AVEC LE BILL DE LA LOUISIANE.

Le gouverneur Orr de la Caroline du Sud.

Son opinion sur la situation.

Washington, 14—SÉNAT—Un siége est demandé pour Rose, de l'Arkansas, dans la salle du Sénat qui l'accorde.

Un bill est présenté pour autoriser le secrétaire général des postes de contracter pour une malle mensuelle entre San Francisco et Honolulu, aucune offre ne devant être acceptée au-dessous de $100,000.

On reprend la discussion du bill de League Island.

Une motion pour discuter le bill de la Louisiane échoue par 17 contre 25.

Le bill de League Island passe par 27 contre 17. Il sera envoyé au président.

Un comité de conférence a été nommé sur le bill des places.

Le bill de la Louisiane est lu une seconde fois. Trumbull parle de plusieurs amendements. Wade dit que si on amende trop, le bill sera perdu.

Il avertit le Sénat qu'il ne lui laissera aucun repos que le bill ne soit passé. Sumner est en faveur des deux bills, de Stevens et de la Louisiane. Il a des amendements à présenter, un surtout abolissant tous les décrets des Cours depuis l'ordonnance de sécession. Fessenden est en faveur des deux bills et de l'amendement de Blaire qui admet les États sur l'adoption de l'amendement constitutionnel et du suffrage impartial. Wade consent à atermoyer la conclusion et les amendements sont envoyés à l'impression.

Le bill de Stevens est lu une seconde fois et envoyé à l'impression.

Le bill retirant les billets à intérêt composé est accepté et envoyé à la Chambre.

CHAMBRE.—Ce corps refuse de concourir à l'amendement du Sénat sur le bill des places, comprenant les officiers du cabinet et un comité de conférence est nommé.

Le bill pour payer la dette de guerre des États loyaux pourvoit à l'émission de cent quinze millions de piastres en bons de 5 pour cent. Delano dit que le temps n'était pas encore venu de prendre cette mesure, quand le crédit du gouvernement est pire que celui de tout État de l'Union. Référé au comité des voies et moyens. La Chambre se forme en comité sur le bill du revenu.

Charleston 14.—Au banquet anniversaire de la Chambre du Commerce, le gouverneur Orr a dit que les relations politiques étaient graves. Il avait été récemment en position de consulter tous les conseillers du gouvernement. Il était difficile de dire la situation future. Plusieurs citoyens du Sud espéraient s'assurer l'appui des conservateurs radicaux, de la le plan. Dans son jugement, si la Caroline du Nord et l'Arkansas adoptent, le programme et que d'autres États l'adoptent également montrent une disposition à le faire, cela aurait les meilleurs résultats et épargnerait au Sud beaucoup de mesures radicales proposées.

Cincinnati, 14.—Les marchés sont généralement inactifs sans changement important.

New York, 14—Coton lourd avec mêmes cotes. Ventes, 1,300 balles à 33. Farine languissante à 10 et 15 c. de baisse. Saindoux lourd à 11 à 11 7/8. Sucre actif. Havane 10 1/4. Café languissant. Mélasse bien tenue.

Baltimore, 14—Coton actif, middling uplands à 31 1/2. Café ferme. Mais inactif à 12 1/4.

Wilmington, 14—Coton ferme à 30 at 31.

Mobile, 14—Ventes de coton, 600 balles; demande légère. Le marché était facile à la clôture. Middling 30. Reçu 309, expédié pour Liverpool 3,172 balles.

New York, 14—Dernier bulletin: Or, 136 3/4. 5.20 de '62 coupons 109 7/8 de 64, 107 1/4, de 65, 107 1/4, nouvelle émission 10-40, 101 1/8; 7.30, première série, 106; autres séries, 105 5/8. Argent, 6 p. c. Le marché des actions est excité et encore plus bas.

Washington, 14—Le meeting d'hier soir des conservateurs républicains, amis du Président, s'est passé simplement en conversations. Rien n'a été décidé hormis que le libre échange des opinions semblait en quelque sorte écouter la lourdeur de la situation. D'autres meetings suivront.

L'anxiété au sujet de l'adoption immédiate par le Sénat des deux bills diminue bien que l'excitation et l'approbation soient encore très grandes.

Memphis, 14—Le temps est couvert. Il pleut depuis deux jours. Le fleuve a monté de 2 pieds dans les 24 heures. Départ pour la Nile-Orléans, les steamers Rob Roy, Leonidas, Mississippi et le Henry Ames. Ce dernier avait 3700 balles de coton.

Coton plat et calme. Middling 29 à 30c. Reçu 400 balles, exporté 3500. Farine superfine $9 50. marques de famille $12.

Vicksburg, 14—Le fleuve monte d'une manière soutenue. Le temps est couvert et très chaud. Vent du Sud.

Passe du Sud Ouest, 14—Du prix courant de la Havane:

Havane, samedi 9 fév—Le nombre de navires dans le port est 92 navires et barques. 79 bricks et 21 schooners.

Le stock de mélasse en main est fort réduit. No 2 D. S. 8 à 8 1/2 reales par arobe. Blanc inférieur au middling 10 1/2 à 11 1/2. No 12 8 1/4. Reçu pendant la semaine 40,568 à la Havane et 13,349 à Matanzas; expédié de la Havane 11,500, de Matanzas 7,088. Stock à la Havane 98,598, à Matanzas 30,024. Fret pour l'Europe actif et plus élevé que la semaine dernière, pour Falmouth 50 shillings; France 50 à 60; États-Unis par le sucre 1 3/8. Change 14 1/2 p. 0/0 sur Paris. Le brick Sir Robert Peel, capitaine Connor, a fait le voyage entre ce port et la Havane, déchargeant et prenant une pleine cargaison en 11 jours. C'est une traversée remarquable. Il apporte des nouvelles commerciales plus récentes que celles qui ont été reçues par le steamer.

Passe du Sud Ouest, 14 fév., 6 P. M.—Le Nightingale, pour New-York, a pris la mer à 2 h. 30 P. M.

Arrivées trois goëlettes, Kate Bingham, Lee de New-York, en 20 jours. Ont gagné la mer l'Austin pour Brazos, le Crescent pour Galveston. Arrivés pour aller en mer, le brick Jessie Rhynan, le Gouv. J. Y. Smith, de là pour Boston.

Il n'y a plus un seul navire à la barre. Vent sud est. Épais brouillard sur la barre et sur le fleuve. Si le brouillard se dissipe cette nuit, la brigantine Alert, navire prussien, les navires Canada et Sir Robert Peel monteront.

Autres Dépêches.

St Louis, 13 février—Dans la convention fluviale, aujourd'hui, le général Van Dover, de l'Iowa, a demandé que J. E. Abott, qui a fait comme ingénieur civil avec le général Wilson, le sondage et l'examen du Haut Mississipi, voulut bien communiquer à la convention le résultat de ses informations. M. Abbott a, en conséquence, rendu compte en détail des obstacles à la navigation, tels que les rapides, etc, et il a donné à ce sujet d'intéressantes statistiques. Après la lecture par le professeur Waterhouse, de St Louis, d'un mémoire sur le même sujet, la convention s'est ajournée à l'après-midi.

Washington, 14 février—A la séance de soir le Sénat s'est occupé du bill de district, et du bill sur le revenu interne.

New York, 14—Bigelow et sa famille sont arrivés sur le City of Baltimore.

Navires arrivés de la Nouvelle-Orléans: à Bordeaux, Heredole; à Liverpool, Thomas Howard, Carl Johann, Pocahontas, Aberdeen, et Mitterham.

Washington, 14—Le Président a soumis les documents dans la controverse entre les deux compagnies du transit de Tehuantepec, ainsi que les opinions de Caleb Cushing, Reverdy Johnson et autres.

New York, 14—Farine 10 à 20c. de baisse; maïs 2 à 3c. de baisse; porc lourd; mess nouveau $20 62 à $20 68; vieux $19 62. Graisse lourde à 11 à 12 7/8c. en barils.

Change à 60 jours 108 5/8, à vue 109 1/4.

Or à 137 3/8; coton calme à 33c. le Middling Uplands.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 14 février.

Nous n'avons aucune variation importante à annoncer; le mouvement a été restreint presque partout. Le sucre et la mélasse ont été en demande et ce dernier article a haussé. Les produits de l'Ouest se sont écoulés moins facilement et la farine a fléchi. Les ventes de coton s'élevaient, à la clôture, à 5,000 balles, à des prix plus faciles. Le marché faiblissait à la fin.

Le monétaire a trouvé fort peu d'acheteurs et les cours ont varié comme à New-York. L'or a ouvert nominalement à 137 contre 136 3/4 hier soir; il est ensuite tombé et a clos faible à 136 3/4. On n'en a pas vendu au Board de midi; au dehors, $3,000, $5,000 et $10,000 à 136 3/4; $8,000, $10,000 et trois lots de $20,000 à 137; $5,000 à 137 1/8 et $10,000 au même taux. Dans l'argent, une vente de $600 en demi-piastres américaines à 133 et environ 1,000 piastres mexicaines à 1 1/4 de prime pour de l'or.

La demande de change étranger a été plus animée. Les offres étaient assez nombreuses. Il s'en est vendu aux banques et aux banquiers: 50,000 livres, en traites-connaissements, à 144 3/4, 2,500 livres, 4,000 livres et 10,000 livres au même taux, 3,000 livres à 144 7/8, 2,300 livres à 145, 9,000 clear et No 1 à 145 à 146, 2,000 livres, 5,000 livres et 8,000 livres clear à 145 1/2, 42,000 livres, et traites connaissements, clear et de banque à 144 3/4 à 147 1/8, 2,000 livres No 1 à 145 5/8, 2,000 livres à 146, 9,000 livres No 1 à 146 7/8 à 146 1/2, 1,000 livres, 2,500 livres et 7,000 livres de banque à 147, 3,000 livres à 147 1/8, une petite somme de banque pour de l'or, à 108 et 4,000 livres à vue à 109—Dans les francs, 25,000 No 1 à 3 90, 20,000 à 3 88 3/4 et 30,000 de banque à 3 82 1/2.—Le sterling peut être coté nominalement à 144 1/2 à 145 les traites connaissements, 145 1/2 à 146 le No 1 à première classe et 147 le change de banque; les francs, à 3 87 1/2 le commercial No 1 et 3 82 1/2 le change de banque.

Le change américain n'a guère varié. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 d'escompte, taux auquel elles ont peu tiré. Il y a eu plus de change commercial; les ventes comprennent: $70,000 sur New York, à vue, à 9/16 à 5/8 d'escompte, $15,000, $50,000, $50,000, $110,000 et $200,000 sur New York et sur Boston, à vue, à 5/8, $125,000 à 11/16 à 3/4, 40,000 et $50,000 à 3/4, $30,000, à dix jours à 1 1/4, $10,000, à trente jours, à 1 1/2, $40,000 dito à 1 3/4 et $15,000, à soixante jours, à 2 3/4. Les cours du change commercial à vue ont été de 5/8 à 3/4 d'escompte.

Les actions ont été moins en demande; il s'en est vendu, au Board de midi, 20 du chemin de fer de Carrollton, en quatre lots égaux, à $36 50, au dehors, 137 de la banque du Canal à $70 25, 50 de la banque de l'Union à $68 et 25 de la banque des Citoyens à $160.

On n'a vendu de bons de la ville ni au Board ni au dehors. Les consolidés sont cotés à 92 à 94 1/2, et les émissions en faveur de chemins de fer à 80 à 82 1/2, suivant les coupons. Les "sixes" de la Louisiane sont cotés à 68 à 70; les bons de chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 76 à 78; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit coupons échus, à 60 à 62 1/2.

$2300 en billets du Trésor de l'État ont été vendues, au Board, à 93, $15,000 dito, au dehors, à 92 3/4, $10,000, en billets du Trésor de l'État, à 98 1/2, $12,000 à 98 3/4, et $15000 à 99.—Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 60 à 62 1/2, et les billets du Trésor de l'État à 93 à 93 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Jeudi, 14 février 1867

COTON—Grace au mauvais effet causé par la nouvelle d'une baisse à Liverpool, la demande a été fort restreinte, ce matin, à l'ouverture du marché, et a continué à languir durant toute la journée. Les approvisionnements offerts étaient amples et capables de suffire aux besoins des facteurs, en général, étaient désireux de vendre, quoique, cependant, peu portés à faire les concessions demandées. Finalement, les acheteurs, s'étayant de la dépression qui règne en ce moment sur les marchés de New York et de Liverpool, n'ont voulu opérer qu'à des prix nominales. Partant, les ventes ont été bornées à quant à la clôture, pu former qu'un montant d'à peine 5000 balles, quinze courtiers ayant pris part aux affaires. Les prix ont indiqué une tendance plus facile mais pas de baisse cotable. Toutefois, il s'est présenté plusieurs cas où pour réaliser, des facteurs ont été forcés d'accepter des chiffres de 1/4 c au dessous des prix dominants. Le marché a été facile à la clôture. Nous répétons nos cotes, savoir: ordinary 28 1/2 à 29, good ordinary 29 1/2 à 30, low middling 30 1/2 à 31 et middling 31 1/2 à 32 cts.

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1866...balles		103,082
Reçu aujourd'hui	1801	
précédemment	549063	550872
		653954
Expédié aujourd'hui	1909	
précédemment	407235	409144
Stock en mains à bord de navires non expédiés		244810

SUCRE ET MÉLASSE—Les envois qui nous parviennent sont très faibles et ceux qui sont arrivés depuis hier se composent de 127 boucauts de sucre et de 142 barils de mélasse. La demande continue à être bonne à des prix pleins et tous les renforts parvenus jusqu'ici—et qui forment le total des approvisionnements en premières mains ont changé de mains aux prix suivants: sucre good fair 13 cts, fully fair 13 1/4 à 13 1/2, choix 14 ct, jaune clarifié 14 à 14 3/4 ; la mélasse Bonne mélasse 72 ct le gallon, prime 78 à 79 cts.

TABAC—Il n'a été, jusqu'à présent, reçu que très peu de tabac nouveau. Le peu qui nous en arrive est immédiatement vendu à des prix pleins. Il n'est reste en mains que quelques centaines de boucauts de vieux tabac et le nouveau se vend rondement. Il y a ici un certain nombre d'acheteurs pour l'étranger, qui attendent de nouveaux arrivages d'envois. Nous répétons nos cotes antérieures.

Inférieur et lugs de rebut, léger et lourd, 3 à 4 cts, bon 4 à 5 cts, inférieur à commun leaf 6 à 7 1/2 c, medium leaf 7 à 9 cts, fair 9 à 11 cts, fin 12 à 15 cts, choice selection, cutters et balers 15 à 20 cts la livre.

FRET—Le fret est calme et sans changement. Le tonnage est abondant et les offres pour l'exportation peu nombreuses. Les taux sont 1 c par livre de coton sur vapeurs pour New York, 1 1/2 d sur steamers pour Liverpool, 1/2 d sur voiliers pour Liverpool et 1 1/2 pour le Havre.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Il est arrivé depuis hier quatre steamers de l'Ouest apportant autant de chargements de produits assortis. Les approvisionnements de grains—qui étaient assez ronds durant toute la semaine dernière—ont presque tous été vendus et le marché est ferme. Les approvisionnements de farine et de bacon sont faibles et conséquemment il ne se fait que peu de chose dans ces deux articles. Le saindoux est calme et le porc stagnant.

MAÏS—Bonne demande et marché ferme. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 20,888 sacs de l'article, le tout écoulé comme suit: 400, 1100, 307, 1521, 4285, 322 et 580, de mélange à $1 10, 1000 de jaune mélangé à $1 10 à $1 11, 500 de jaune et 890 de blanc mélange à $1 12, 200 de blanc mélangé à $1 13, 340 et 676 de blanc à $1 12 1/2 et 300 do à $1 16 le boisseau.

AVOINE—L'article est en bonne demande et les prix en sont fermes. Ventes de 2000 sacs dont 800 et 1200, en lots, à 85 cts et 87 1/2 cts le boisseau.

SON—L'approvisionnement de son est faible mais la demande de l'article n'est guère active. Il s'en est vendu 500 sacs à $2 les cent livres.

FOIN—Le stock de foin est faible et il s'est fait au commerce de petites ventes à $31 à $34 le tonneau de prime de l'Ouest.

FARINE—Il n'y a en mains que très peu de farine et le commerce attend des arrivages de nouveaux renforts. Il ne se fait dans l'article que de petites affaires en détail et les principales ventes opérées aujourd'hui se sont bornées à 700 barils écoulés en lots, prix suivants: fine à $10 50, $10 62 1/2 et $11 25, superfine $11 62 1/2 et simple extra à — le baril. Une offre de $11 50 par baril de superfine a été repoussée.

PORC—Le marché est calme. Il n'en est rien pendant vendu, aujourd'hui, 300 barils dans l'ordre suivant: 117 et 120 barils de mess à $21 75 et 200 en deux lots à $22 le baril. L'article se vend en détail $22 25 à $22 50 le baril.

BACON—Il s'est fait des ventes, hier et aujourd'hui, de 150 tierçons, en lots de détail de jambons cuits, au sucre, à 20 c, épaules cuites au sucre à 13 1/2 cts et côtes désossées à 12 1/2 cts. Les épaules se sont vendues en détail à 13 cts, elles sont tenues en petits lots à 12 1/2 cts et les cotés désossées à 14 1/4 cts la livre. Il n'y a pas de côtés désossées sur le marché.

SAINDOUX—Le marché est fort calme. L'approvisionnement de saindoux en tierçons est rond et l'article en barillets est rare. Un lot de 120 barillets de prime s'est vendu à 15 1/2 cts la livre. Le saindoux en tierçons est coté à 14 1/2 à 12 1/4 cents.

CAFÉ—Le stock de café est faible, la demande active et les prix penchant vers la hausse.—Les commerçans font face à la demande moyennant 25 à 26 1/4 cts en monnaie courante pour le Rio fair à prime et les recoveurs à 18 1/4 à 18 cts en or.

FROMAGE—Le fromage de l'Ouest est rare et en bonne demande, celui du Nord est aussi fort recherché. Nous cotons le fromage de l'Ouest à 18 cts, celui du Nord, de bonne qualité 15 à 20 cts, le dairy anglais 20 à 21 cts.

PEAUX—Les approvisionnemens de peaux sont faibles et ces articles éprouvent une demande active à 13 à 14 1/2 cts pour les peaux sèches et 10 1/2 cts pour les vertes. Quelque petits lots de peaux mexicaines, sèches ont rapporté 16 cts. Il s'est vendu 1000 peaux du Mexique à 16 à 18 cts la livre. Les approvisionnemens de peaux de toutes les qualités sont faibles.

VIANDE VERTE—Les échines de cochon sont cotées à 8 1/2 à 9 cts la livre.

RIZ—La demande porte en grande partie sur le riz de la Caroline, laquelle qualité se vend à 11 1/4 cts la livre de fair et 12 1/4 à 12 1/2 c pour la qualité de choix. Le riz de la Louisiane commande 9 à 11 1/4 ct et celui de l'Inde 8 à 9 cts la livre.

PROVISIONS NAVALES—L'esprit de térébenthine est rare et les prix de l'article ont haussé de 70 à 75 cts le gallon. La résine No 1 se vend $6, le No 2 à $1 et le No 3 à $3.

HUILE DE CHARBON—Il n'y en a que très peu sur le marché. L'article commande 75 ct le gal. en baril et en cans.

HUILE DE GRAISSE—Calme à $1 à $1 10 le gal. pour la pressée en automne et $1 15 à $1 25 pour celle de l'Ouest.

LAINE—Bonne demande aux prix antérieurs, ventes du moment à 12 à 15 c pr la laine pleine de glouterons, 15 à 20 cts pour celle de la Louisiane, 23 à 28 pour celle du Texas et 33 à 40 cts pour la lavée.

FARINE DE MAÏS—Commande au détail à $5 75 à $6 le baril.

CHANDELLES DE STAR—Le marché continue à être calme et les prix de l'article sont plus bas. Des ventes se font au commerce à 17 cts la livre de 12 onces, 17 1/4 pour celles de 13, 18 1/2 pour celles de 14 et 21 cts pour celles ayant le poids plein.

BEURRE—Fort approvisionnement et bonne demande à 45 à 47 cts la livre de beurre du Nord, celui de l'Ouest 20 à 35 cts.

BŒUF—Le bœuf mess du Texas se vend en détail $15 à 16.

CORDE D'EMBALLAGE—Les commerçans remplissent des petits ordres moyennant 32 c la livre.

WHISKY DE L'OUEST—Il ne se fait dans cet article que des affaires en détail à $2 25 à $2 40 le gallon selon la qualité et la preuve.

GATEAUX DE GRAINES DE LIN—Commandent $37 50 la tonneau, livrés à bord.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Les commerçans remplissent les ordres qu'ils reçoivent de la campagne à raison de 22 cts la yarde de l'article en rouleaux et en balles 23 cts.

SACS EN PITRE—Les sacs de cette espèce se vendent 26 1/4 cts la pièce.

SEL—En ce moment, le stock de sel nouveau est très faible, l'approvisionnement de vieux est rond. Nous cotons le vieux, par cargaisons à $1 52 1/2 à $1 55, le nouveau $1 71 à $1 77 1/2. Le nouveau se vend par placement à $1 90 à $1 95 pour le fin en entrepôt, et en magasin $2 à $2 05. Le gros en entrepot $1 85 et en magasin $1 90 à $1 95.

DIVERS—Les pommes se vendent à $5 à $8, les pommes de terre $1 75 à $5 25, les oignons $5 à $6, les œufs $27 à $28 le baril, les poules $7 la douzaine, les oies $12, les dindes $27 à $28 et les choux $19 le cent.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 15 février 1867.

Arrivé, hier—121 bœufs de l'Ouest et 70 moutons. Vendu—101 bœufs du Texas, 15 bœufs de l'Ouest, 62 cochons et 4 vaches à lait.

A vendre—87 bœufs du Texas, 136 bœufs de l'Ouest, 131 veaux et vaches d'un an, 221 cochons, 1765 moutons et 12 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net	— à —	13
do do 2me qualité, do	12 à	15
Bœufs du Texas, de choix, par tête	— à —	[illegible]
do do 2me qualité, par tête	— à —	[illegible]
do do 3me qualité, par tête	— à —	[illegible]
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— à —	10
do du pays do	— à —	9
Moutons du Texas, en lots, par tête	— à —	[illegible]
do de l'Ouest, choix par tête	— à —	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	— à —	[illegible]
do de 2e qualité, par tête	— à —	[illegible]
Veaux, par tête	— à —	[illegible]
Veaux d'un an, par tête	— à —	[illegible]

Fallecio el lunes, 11 del corriente, a las 8 1/2 de la noche, en Beloxi, Estado de Mississippi, LORENZO PONSETI y TRIAY, natural de Mahon [Isla de Menorca] a la edad de 38 años.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré le samedi, 16 courant, à huit heures du matin, par le Rév. Père Turgis, à la Chapelle Obituaire au coin des rues Conti et Remparts, pour le repos de l'âme de feue Dame EMILE HACKER, née Lacoste. Les amis et connaissances des familles E. Hacker, Gaudin, Dunbar et Maihey sont priés d'y assister.

Banque du Crescent City, Rue du Canal, No 164, Nlle-Orléans, 15 février 1867.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette banque aura lieu, au local de la Banque, le LUNDI 18 mars prochain, à midi, pour examiner les affaires de l'institution et décréter d'il conviendrait de reprendre les opérations.

Par ordre de la Direction. CHAS. FAURIE Jr., caissier. 15 fév—30

GRANDE VENTE AU RABAIS! 25 pour cent au-dessous du prix coûtant

POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE LOCAL.

DEVANT transférer notre établissement au nouveau local No 4, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane, pour faire exclusivement les affaires de gros, nous offrons, à grande sacrifices, notre stock de marchandises sèches fines, que nous invitons les dames et le public en général à venir examiner à notre magasin, coin Chartres et Custom-house, et à la Maison Rouge No 1, pas du Marché aux légumes, avant d'acheter ailleurs.

Venez tous convaincre de la modération et de la réalité de nos prix.

Bareges broché riche, Bo... de printemps, Pointes de dentelles Cambrai, Lamar, Rotondes, Marquise.

Parasols nouveauté

Jaconas

Grand assortiment de mouchoirs, serviettes de table, coton, indiennes, le tout à des prix également réduits.

15 fév—1m PP BODET & GUEYDAM BROS

Farine de PIERCE & DWIGHT SE LEVANT D'ELLE MÊME

N'employez pas de levain, de soude ou de sel.

Économisez le temps et le travail. La tempérture ne l'affecte pas. Vous avez qu'à la battre dans de l'eau froide et la cuire immédiatement. Elle donne un sixième de plus de pain et elle retient sa moiteur beaucoup plus longtemps que tout autre.

Pour les pâtés et les rôtisseries, c'est par le nombre de quarante pour cent de beurre et d'œufs.

On trouvera les indications sur chaque paquet.

Consultez votre médecin sur les qualités salutaires de cette farine.

Demandez un paquet de 6 livres à votre épicier.

A vendre, en gros, au No 30 de la rue des Magasins. 1fév—1mPP

AU JARDIN UNIVERSEL.

Rue St. Charles, sous le Masonic Hall.

M. MAGNE a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir ses plantes et arbres fruitiers ... des nouveautés ...

Leçons de Français ET DE MATHÉMATIQUES.

M. PASCALIS ...

INDIGO! INDIGO!

2 SURONS indigo à vendre ...

Whisky. Whisky.

50 BARILS Whisky ... A vendre, en lots au gré des acheteurs, par A. H. DUMEZA

Sucre. Sucre.

50 BOUCAUTS Sucre ... A vendre, en lots au gré des acheteurs, par A. H. DUMEZA

PAVAGE NICOLSON.

Le meilleur pavage et celui qui coûte le moins,

DE TOUS LES PAVAGES EMPLOYÉS ACTUELLEMENT.

LE PAVAGE NICOLSON employé avec succès à Chicago, St Louis, Milwaukee, Cincinnati, Detroit, San Francisco, New-York, Cincinnati, Philadelphie et autres villes, est introduit aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans.

OÙ LE BESOIN S'EN FAIT LE PLUS SENTIR.

Il est fait de BOIS DE PIN, de GOUDRON, de CHARBON, de SABLE et de GRAVOIS.

Le pavé est convenablement ... GRAVOIS, LE SABLE ET LE GOUDRON CHARBON FORMENT UNE SUBSTANCE SEMBLABLE AU GRANIT.

... COUCHE DE BOIS ... SURFACE MINÉRALE, qui, jointe à l'effet du passage des chevaux et des voitures, fait qu'il est impossible d'enfoncer un clou dans le pavage au bout de quelque temps. On peut faire ce pavage à raison de

Trois piastres et demie PAR YARDE CARRÉE,

c'est-à-dire pres de la moitié du coût du pavage actuel en pierres carrées; il est évidemment supérieur à ce dernier sous tous les rapports.

IL AMORTIT LE BRUIT.

IL AUGMENTE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

IL CONSERVE UNE SURFACE UNIE.

IL EMPÊCHE L'OSSIFICATION DES PIEDS DES CHEVAUX, ET UN CHEVAL NE GLISSE JAMAIS EN PASSANT DESSUS.

IL REND LES CHEVAUX PLUS APTES A AVANCER OU RECULER, EN LEUR DONNANT UNE PRISE PLUS SÛRE POUR LE PIED.

IL PROLONGE DE MOITIÉ LA VIE DES CHEVAUX, SURTOUT DE CEUX QUI TIRENT LES CHARS ET LES DILIGENCES.

IL ÉCONOMISE SOIXANTE QUINZE POUR CENT DES FRAIS QU'IL FAUT ENCOURIR POUR FERRER LES CHEVAUX.

IL EMPÊCHE LES VÉHICULES DE GLISSER SUR LES COTÉS CE QUI EST SI NUISIBLE AUX ROUES.

En un mot, sous le rapport des chevaux et des véhicules,

LE DRAYMAN ÉCONOMISE, EN UNE ANNÉE, PRESQUE LE PRIX DE SON DRAY.

Pour le riche, c'est encore BIEN MIEUX—c'est le CONFORT, de plus, ce sont les désagréments du moins, c'est une des plus GRANDES SOURCES DE SALUBRITÉ. Il empêche le CHOLÉRA ET LES MALADIES CONTAGIEUSES.

Les citoyens de la Nouvelle-Orléans sont priés de venir examiner les spécimens que la libéralité du Général Beauregard a permis aux propriétaires de cette patente de poser au pied de la rue Jackson et au coin des rues Baronne et Canal. S'ils sont convaincus, après les avoir vus, que c'est un bon pavage, ils pourront faire des contrats.

On contractera pour paver par ILET ou par RUE ENTIÈRE et pour les TRACKS entre les rails des chemins de fer de la ville. Pour les renseignements,

S'adresser à JONATHAN TAYLOR, Rue Tchoupitoulas, No 77. 14 fév—4

IMPORTATION DIRECTE.

1867.......PRINTEMPS.......1867.

Marchandises Nouvelles en Gros. J. LEVOIS & CO.,

Ont ouvert leur assortiment de marchandises de printemps et offrent aux marchands un choix remarquable des produits des meilleures fabriques d'Europe.

AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ —ET— Aux Conditions les plus Libérales.

JACONATS IMPRIMÉS français et anglais, PERCALES do, BRILLANTES do, ORGANDIS do, NANSOUKS, DESINDES et GINGAS, BATISTE FIL, TOILE IMPRIMÉE pour chemises, JACONAS, INDIENNES, BALMORALS ...

Une grande variété de Barèges nouveaux.

COTONNADE, COUTILS, DUCKS, DRAP D'ÉTÉ, BATISTE DE LAINE, ALPACAS, CHEMISES ...

COTONS BLANCS ET TOILES

J. LEVOIS & CO., Coin Canal et Bourbon. 2 fév—

MARCHANDISES DE PRINTEMPS,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

PEPIN, TURCOTTE & JUSTUS 131 Rue du Canal 131

REÇU, par les steamers GLADIATOR et ALHAMBRA de Liverpool et par les derniers arrivages de New York, un assortiment de ...

MOUSSELINES, MULLS, NANSOUKS, PERCALES, JACONAS, JACONAS IMPRIMÉS, BRILLANTES, TARLATANES, MOZAMBIQUES, BARÈGES, BARÈGES GRENADINE, DESINDES, BATISTES FIL, BATISTES IMPRIMÉES, BOMBAZINE, PIQUÉS, ALPACAS RAYÉS ET A CARREAUX, ALPACAS IMPRIMÉS, TAMISE, TOILE DU NORD, GINGA FIL, COURTEPOINTES, BOBINET, MOUSSELINE DAMASSÉE ... SERVIETTES ... NAPPES ... ESSUIE MAINS HUCKABACK, OUVRÉ HUCKABACK ... TOILES D'IRLANDE ... MOUCHOIRS ...

Demande.

UNE dame ...

Banque des Citoyens de la Louisiane.

UNE ÉLECTION ...

ENTREPOT DE TAPIS DU SUD. Rue du Canal, No 149.

DEMANDE DE PENSION

Demande de Nourrice.

Fromage. Fromage. Fromage.

50 ...

Pony trouvé.

Salle de la Société Crescent de Bienfaisance des Jeunes Gens.

CHAS. E. LENES, Secrétaire.

AVIS AU PUBLIC.

MA femme Anna Muller ... MICHEL MULLER. 18 fév—3t

Cognac. Cognac.

400 FUTAILLES Cognac ... A vendre en entrepôt ou à l'acquitté, par VOR. MAIGNAN & F. LABORDE, 23 à 25, rue Bienville. 14 fév—3t

Vins en caisse. Vins en caisse.

1000 caisses vin rouge ... Chambertin, Nuits, Volney, Clos Vougeot, Beaune, Fleurie et Chablis. En magasin et en entrepôt, à vendre par VOR. MAIGNAN & F. LABORDE, 23 et 25, rue Bienville. 13 fév—3t

Divers. Divers.

50 QUARTS Bourgogne, Port, Madère ... A vendre par VOR. MAIGNAN & F. LABORDE, 23 & 25, rue Bienville. 13 fév—3t

Champagne. Champagne.

600 PANIERS Champagne, Ve Desbordes & fils, BLACK SEAL, IMPERIAL, Royal, HUNTER, en grandes et ½ bouteilles. A vendre par VOR. MAIGNAN & F. LABORDE, 23 & 25, rue Bienville. 13 fév—3t

Ackerman Laurance!

LES soussignés, seuls agents à la Nouvelle-Orléans, des vins de Champagne de MM. Ackerman Laurance, de Reims ... 35 paniers 12 bouteilles champagne Sillery mousseux, ... A vendre par VOR. MAIGNAN & F. LABORDE, 23 et 25, rue Bienville. 13 fév—3t

Champagne Coulé!

50 PANIERS champagne ... convenable pour punch. En magasin et à vendre par VOR. MAIGNAN & F. LABORDE, 23 et 25, rue Bienville. 13 fév—3t

2me. District, Attention!

LES personnes qui se proposent d'envoyer des offrandes au Bazar ... Par ordre de Mme A. Brousseau, Présidente. MME HENRI W. CONNER, Secrétaire. 12 fév—PP

Pension à Louer.

LA PENSION PRIVÉE, rue Toulouse No ... 12 fév—PP

PHARMACIE.

Le Dr. M. ESCOUBAS a l'honneur d'informer ... 12 fév—3 m.

Marchandises Nouvelles DE PRINTEMPS.

F. G. BARRIÈRE & Co, 135......RUE DU CANAL......135

Nous venons de recevoir par les derniers arrivages, et nous continuerons à recevoir pendant la saison, une grande variété de MARCHANDISES DE PRINTEMPS sur lesquelles nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne. Notre stock se compose des articles suivants:

TOILES d'Irlande, 4/4, de Courtrai, de Paris ... DAMASSE FIL, NAPPES ... SERVIETTES ... ESSUIE MAINS Huckaback, OUVRÉ Huckaback ... TOILE à torchon ... COURTEPOINTES ... BOBINET ... MOUSSELINE damassée ... BRIN FIL ... COUVERTURES ... PERCALES ... PIQUÉS ... BRILLANTES ... JACONAS ... ORGANDIS ... BATISTES ... TOILES ...

—Articles Blancs.—

MULLS & NANSOUKS ... JACONAS ... MOUSSELINES ... PERCALES ... TARLATANES ... BAREGES GRENADINE ... ALPACAS ... MOZAMBIQUES ... BAREGES GRENADINE ... GRENADINES ... MOUSSELINES DE LAINE, 4/4 & 6/4 ... TAMISE ... BOMBAZINE ... ALPAGA ... SOIE ... MOUCHOIRS ... BAS ET CHAUSSETTES ...

F. G. BARRIÈRE & CO. 135 Canal.

PAPIER PEINT! PAPIER PEINT!

Hébert & Excousse, 18 RUE DE CHARTRES.

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.

PAPIERS PEINTS AMÉRICAINS.

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DÉPART.

Mme. SOPHIE SEEUWS, 53 Rue Royale, coin Bienville.

Genièvre de Hollande.

J. B. PREAU.

Moutarde. Moutarde.

J. B. PREAU.

GRANDE RÉDUCTION. GANTS JOUVIN A deux piastres la paire.

Demande de propriétés.

J. SAUVAGE.

MALARCHER & CO.,

Nouvelle Salle d'Orléans.

AVIS

LA NOUVELLE SALLE D'ORLÉANS sera prête ... MARDI GRAS ...

Fabrique d'Eau de Seltz ET D'EAUX MINÉRALES DE LA LOUISIANE.

TREMOULET & LETOREY, 71......RUE POYDRAS......71

Arbres Fruitiers! Orangers Doux!

3000 ... F. NICHOLS.

Marchandises sèches étrangères

Reçu par les derniers arrivages d'Europe et en voie de déchargement:

BONNETERIE ... CHEMISES ... GINGA ... LISTADOS ... COUTILS ... SERVIETTES ET NAPPES ... TOILE ... DUCK ... MOUSSELINE ... JACONAS ... NANSOUKS ... MULLS ... IMPERIALS ... BATISTE ... BOBINET ... LAPPET SKIRTING ... TARLATANS ... MOUCHOIRS ... TOILE du Nord ... GINGHAMS ... SOIERIES ... ALPACAS ... DRAPS ... VELOURS ... DAMAS ... SILESIAS ... TICKS ...

— Egalement — FIL d'Écosse, en bobine.

A vendre, droits payés ou en douane, par CRAMER & CO., Rue de la Douane, No 94. 16 janv—1m

AVIS.

ON demande chez Madame MEUNIER, rue Royale, 71, plusieurs demoiselles de vente.

Nouveaux Articles de Fantaisie DONT L'OUVERTURE VIENT D'AVOIR LIEU Au No 57 de la rue Royale.

... J. DEMMES, Jr. Rue Royale, No 57. 6 fév—1m

GRAND ENTREPOT DE TAPIS VENTE DE CLOTURE:

M. R. HAGGERTY, 133......RUE DU CANAL......133

Stock de MARCHANDISES SÈCHES de printemps de France, d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse, de Suisse, de Belgique et de Saxe.

Vente d'ouverture de Marchandises de printemps, pour clore de suite.

Regardez les prix avant d'acheter ailleurs.

JACONATS français, ORGANDIS français, PERCALES françaises, MOZAMBIQUES ... LINONS ... BAREGES ... GRENADINES ... CHINE MOIRE ... BAREGES ... POINTS ... CHALES ... DENTELLES ET ENTRE-DEUX ... BANDES ... BORDS ET ENTREDEUX ... MOUCHOIRS ... RIDEAUX ... MOUSSELINES ... BOBINET ... ARTICLES ET TOILE ... SOIERIES ... SATINS ... DEVANTS DE CHEMINÉES ... COUVERTURES ... FLANELLES ... BAS ... DAMAS ...

M. R. HAGGERTY, Rue du Canal, No 133, Masonic Hall.

Grand Magasin de Toiles, VENTE DE CLOTURE.

Importation directe.

M. R. HAGGERTY, 133......RUE DU CANAL......133

Venant d'être reçu par les steamers Alhambra et Gladiator.

... TOILE d'Irlande ... BATISTES ... TOILES ... MOUCHOIRS ... SERVIETTES ... NAPPES ... DOYLIES ... DIAPRES ... HOLLANDES ... TOILE ... BRITANNIAS ... ESTOPILLAS ... BATISTES ... TOILE ... COUVERTURES ... COUTILS ... DUCK ... LINGE DE TABLE ... HUCKABACK ...

M. R. HAGGERTY. Rue du Canal, No 133.

Mme BOUMARD, de Paris,

A l'honneur d'annoncer ... CORSETS ... No 186 ...

AU NOUVEAU MAGNOLIA.

Plantes à fleurs, Arbres fruitiers, Vignes et Magnolias.

81 ... RUE DE CHARTRES ... 81

Mr. OBOUX ...

Loge à vendre.

A CÉDER immédiatement, pour les représentations du mardi et du samedi, pendant le reste de la saison une excellente loge grillée de première du théâtre de l'Opéra. Pour les conditions, s'adresser au bureau de L'ABEILLE.

Avertissement! Avertissement!

WHISKY DEXTER.

Ayant appris d'une bonne source que des individus du TEXAS, de la LOUISIANE, de l'ALABAMA et d'autres États font aujourd'hui le métier scandaleux de CONTREFAIRE la CÉLÈBRE MARQUE DE

WHISKY DEXTER,

nous prévenons nos amis que nous avons employé des AGENTS SPÉCIAUX qui sont chargés de protéger notre commerce et empêcher que le PUBLIC NE SOIT LA VICTIME DE CES DANGEREUSES IMITATIONS.

Edmund Dexter & Sons.

CONSERVEZ VOS DENTS

T. A. CASABAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 196......RUE DU CANAL......196

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

Avis de Société.

J'AI associé à mes affaires mon fils Emile Carriere, sous la raison sociale de A. CARRIERE & CO.

A. CARRIERE. Nlle-Orléans, 28 janvier 1867. No 15, rue Bienville.

Avis aux Facteurs et Marchands Commissionnaires.

PRIX COURANT des Produits et Provisions, publié le Samedi matin.

THOS. B. BODLEY & Co., MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires.

MACHINES DE MOULIN A SCIE, MOULINS A FARINE, MOULINS A FARINE DE MAIS, MACHINES A CARDER LA LAINE, SCIES CIRCULAIRES, MACHINES A FLECHES A BANDES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &

THOS. B. BODLEY & Co., Rue Perdido, No 6.

Mme ALLUARD, Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans ...

Consultations, rue Tréme, 161, entre Ursulines et Bayou.